

AVIS PUBLIC

PROMULGATION

RÉSOLUTION PP-033

Avis est donné que lors de la séance ordinaire tenue le 18 février 2019, le conseil d'arrondissement a adopté, en vertu du Règlement RGCA11-10-0007 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble, une résolution sur le projet particulier suivant :

Projet particulier de construction afin d'autoriser la construction d'un pavillon dans le parc Henri-Bourassa, sis au 6100, rue Pascal.

Cette résolution est entrée en vigueur le 20 février 2019, et est déposée au bureau de la secrétaire d'arrondissement où elle peut être consultée.

À MONTRÉAL, arrondissement de Montréal-Nord, ce 20 février 2019.

La secrétaire d'arrondissement,

Marie Marthe Papineau, avocate